

# Tremblay-en-France

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

**Département de la Seine-Saint-Denis**

**Arrondissement du Raincy**

**Canton de Tremblay-en-France**

**Nombre de Conseillers**

**Séance du 25 juin 2020**

- en exercice : 39

- présents : Monsieur François ASENSI, Madame Virginie DE CARVALHO, Monsieur Olivier GUYON, Madame Nicole DUBOE, Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Monsieur Patrick MARTIN, Madame Marie-Ange DOSSOU, Madame Céline FREBY, Madame Aline PINEAU, Madame Amel JAOUANI, Monsieur Pierre LAPORTE, Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Amadou CISSE, Monsieur Bernard CHABOUD, Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Angelina WATY, Madame Céline FAU, Madame Aurélie MAQUEVICE, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Christelle KHIAR, Monsieur Mohamed GHODBANE, Madame Célia BOUHACINE, Monsieur Vincent FAVERO, Madame Louiza MOUNIF, Monsieur Louis DARTEIL, Monsieur Bertrand LACHEVRE, Monsieur Jean-Claude FOYE, Madame Calista BOURRAT, Monsieur Julien TURBIAN, Monsieur Michel BODART.

- excusés représentés : Monsieur Alexis MAZADE, ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe BRUSCOLINI, Madame Nijolé BLANCHARD, ayant donné pouvoir à Madame Virginie DE CARVALHO, Madame Catherine LETELLIER, ayant donné pouvoir à Madame Aline PINEAU, Madame Nathalie MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Nicole DUBOE, Monsieur Thierry GODIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN, Madame Estelle DAVOUST, ayant donné pouvoir à Monsieur Lino FERREIRA, Monsieur Luis BARROS, ayant donné pouvoir à Madame Amel JAOUANI, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, ayant donné pouvoir à Monsieur Emmanuel NAUD.

### **Madame Aline PINEAU, Adjointe au Maire, Secrétaire de séance**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à 18h00, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le 19 juin 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Salle du Conseil Municipal, 18 Boulevard de l'Hôtel de ville 93290 Tremblay-en-France sous la présidence de Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France.

Le quorum étant atteint, Monsieur François ASENSI, Maire de Tremblay-en-France, déclare la séance ouverte à 18h00.

Annonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

En application de l'article L.2121-15 du code général des Collectivités territoriales, Madame Aline PINEAU, Adjointe au Maire a été désigné Secrétaire de séance.

**Monsieur le maire, propose ensuite de passer à l'ordre du jour.**

**Action de solidarité en direction du tissu économique local - Exonération de redevance d'occupation du domaine public communal du 1er juin 2020 au 1er octobre 2020**

**ARTICLE 1.**

**VOTE**, par dérogation à la délibération du conseil municipal, n° 2019-138 du 26 septembre 2019 susvisée, l'exonération de redevance d'occupation du domaine public ou privé communal pour tout commerce en activité implantés sur le territoire communal, sous réserve de justifier de la signature préalable d'une convention de mise à disposition en précisant les modalités avec la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que ladite exonération est valable pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020 et ne concerne que les demandes d'occupation sans incorporation au sol dûment accordées par la commune de Tremblay-en-France (soit la redevance B4 des services techniques (page 35) de l'annexe à la délibération n°2019-138 du 26 septembre 2019 susvisée.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Personnel communal - Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19**

**ARTICLE 1.**

**INSTITUE** une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Tremblay-en-France mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les conditions fixées par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020, et qui ont été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020.

**ARTICLE 2.**

**FIXE** le montant et les modalités de versement de ladite prime dans les conditions suivantes :

- ↳ Attribution d'une prime d'un montant de 1000 € pour les agents permanents et pour le personnel soignant du centre de santé qui ont principalement continué durant la période de l'état d'urgence sanitaire liée au covid-19 leur activité en présentiel dans le cadre des missions essentielles du plan communal de continuité des activités ;
- ↳ Attribution d'une prime d'un montant de 660 € pour les agents permanents qui ont continué durant la période de l'état d'urgence sanitaire liée au covid-19 leur activité partiellement en télétravail et partiellement en présentiel sur les missions essentielles du plan communal de continuité des activités ;
- ↳ Attribution de la prime de 330 € pour les agents permanents qui ont exercé leurs missions en télétravail et qui ont connu un surcroît significatif de travail du fait des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant la période de l'état d'urgence sanitaire liée au covid-19.

### **ARTICLE 3.**

**PRECISE** que ladite prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales, qu'elle n'est pas reductible et qu'elle fait l'objet d'un versement unique sur l'année 2020.

### **ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document et acte administratif résultant de la présente délibération ainsi que de fixer par arrêté municipal individuel le montant perçu par chaque agent concerné par le présent dispositif dans le respect des principes définis ci-dessus et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

### **Piscine Municipale Auguste Delaune - Plan d'organisation de la surveillance et des secours**

#### **ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de la piscine municipale Auguste Delaune.

#### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

### **Communication des décisions prises par Monsieur le Maire de Tremblay-en-France en vertu de l'article L.2122-22 du code général des Collectivités territoriales entre le 21 avril 2020 et le 12 juin 2020**

#### **ARTICLE 1.**

**PREND ACTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, de la liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Prend acte Par 39 voix POUR

### **Circulation au droit du quartier du Vert-Galant - Autorisation donnée à monsieur le maire de poursuivre les actions déjà engagées ces dernières années auprès des partenaires institutionnels**

#### **ARTICLE 1.**

**RAPPELLE** que la question de la résolution des flux de circulation au droit du quartier du Vert-Galant demeure une priorité pour la préservation du cadre de vie de ce dernier et de ses habitants.

#### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** monsieur le maire à poursuivre l'ensemble des actions déjà engagées depuis plus de 20 ans pour améliorer les conditions de circulation et de fluidité des véhicules terrestres au droit dudit quartier et à proposer à l'ensemble des partenaires institutionnels concernés la mise en œuvre d'un calendrier d'études techniques portant sur l'identification et la mise en œuvre opérationnelle de solutions pérennes.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol - Désignation du représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant titulaire de la commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élue, à l'issue du premier tour de scrutin, pour siéger au sein de l'association Agence Locale de l'Energie Paris Terres d'Envol, Madame Céline FREBY, Adjointe au Maire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE**, que la représentante du Conseil municipal de la commune de Tremblay-en-France est autorisée à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein de ladite association et à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Politique de la ville - Approbation de la convention de subvention Politique de la Ville à signer avec le Préfet de la Seine-Saint-Denis**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le projet de convention de subvention à signer avec l'État relatif à l'attribution de subventions au titre de la Politique de la ville.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention et tout autre document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Action de solidarité et de lutte contre la propagation du covid-19 - Versement d'un don au profit de l'Institut Pasteur dans le cadre de son programme de recherche pour l'élaboration d'un vaccin**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, le versement pour l'année 2020, d'un don exceptionnel à hauteur de 10 000 euros au profit de l'Institut Pasteur sis 25-28 rue du Dr Roux 75724 Paris cedex 15, au titre des programmes de recherche mis en œuvre pour parvenir à la découverte d'un vaccin contre le covid-19.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 38 voix POUR, 1 abstention (Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Actions sociales - Approbation de conventions d'objectifs et de financement à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les conventions n° 20-156, 20-157, 20-158, 20-159, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Approbation d'une convention opérationnelle n°2 pour le projet de partenariat technique pour l'amélioration des infrastructures d'eau potable et d'assainissement de la commune de Fatao à signer avec l'association de coopération entre acteurs du développement (ACAD)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution d'une subvention de 10 000 euros pour l'année 2020 au profit de l'association de coopération entre acteurs du développement (ACAD) au titre de la contribution à la réalisation du projet susvisé.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention opérationnelle n°2 dans le cadre de partenariat technique pour l'amélioration des infrastructures d'eau potable et d'assainissement de la commune de Fatao à signer avec l'association de coopération entre acteurs du développement (ACAD).

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Dissolution de la caisse des écoles**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** la dissolution de la caisse des écoles de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Approbation d'une convention d'aide financière attribuée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre de la réalisation des travaux au (Mali) Région de Kayes, Cercle de Diema, Commune de Fatao pour l'année 2020**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'aide financière définissant les modalités de versement d'un montant de 120 000 euros et sollicite le premier acompte de 20%, soit 24 000 euros, pour le lancement de la première phase des travaux susvisés.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE**, Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre signée le 24 mai 2018 entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale (AMSCID) portant sur l'attribution de la subvention annuelle 2020**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution pour l'année 2020 d'une subvention de 8 900 euros au profit de l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement (AMSCID) au titre de la mise en œuvre de ses activités d'accompagnement des projets solidaires Tremblaysiens avec les populations maliennes.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention cadre triennale signée avec l'Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement(AMSCID).

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Rapport sur l'utilisation des fonds issus de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Territoriale (DSUCT)**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le rapport relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

**ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant du Conseil municipal pour siéger au Comité stratégique de la société du Grand Paris**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Comité stratégique de la Société du Grand Paris:

- Monsieur Olivier GUYON, Adjoint au Maire, représentant titulaire.
- Monsieur Bertrand LACHEVRE, Adjoint au Maire, représentant suppléant.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE**, Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.)

**Soutien aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée - Approbation et signature de la charte ' Ville aidante Alzheimer ' à signer avec l'association France Alzheimer 93**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la charte « Ville aidante Alzheimer » à signer avec l'association France Alzheimer 93.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite charte ainsi que tout document relatif à cette affaire.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Attribution d'une subvention au titre de l'année 2020 au profit de l'association Tremblay Espace Évasion - Approbation d'un avenant n°3 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 100 000 euros à l'association Tremblay Espace Evasion située au 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°3 à la convention cadre signée avec ladite association.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n°3 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Approbation du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2019 par la Commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la Commune**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2019 par la Commune et les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention conclue avec celle-ci.

**ARTICLE 2.**

**AJOUTE** que, compte-tenu de la consommation des réserves foncières, il convient de procéder à leur reconstitution selon les opportunités qui se présentent afin de rendre possible de futures actions ou opérations d'aménagement.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le document présentant le bilan des opérations immobilières réalisées en 2019 est annexé au compte administratif retraçant l'exercice 2019. Toute personne qui en fera la demande pourra consulter gratuitement ce document en Mairie ou en obtenir copie à ses frais en un seul exemplaire.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Approbation des conventions d'objectifs et de financement relatives au versement de la prestation de service "Animation Globale" et "Animation Collective Familles" concernant la Maison de Quartier du Vert-Galant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2022**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention n°19-038 A relative au versement de la prestation de service « Animation globale et coordination » concernant le Centre social du Vert-Galant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2022.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention n°19-061 A relative au versement de la prestation de service « Animation collective familles » concernant le Centre social du Vert-Galant à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2022.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Soutien à la fonction parentale - Approbation d'une convention d'objectifs et de financement à signer avec l'Association Pour le Couple et l'Enfant (APCE)**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** l'attribution pour l'année 2020 d'une subvention d'un montant total de 4 000€ au profit de l'Association pour le Couple et l'Enfant de Seine-Saint-Denis (APCE).

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention d'objectifs et de financement à signer entre la Commune de Tremblay-en-France et l'Association pour le Couple et l'Enfant de Seine-Saint-Denis (APCE).

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Attribution d'une subvention aux établissements scolaires du second degré au titre de leurs projets d'actions éducatives pour l'année scolaire 2019-2020**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** une subvention d'un montant total de 9 750 euros (neuf mille sept cent cinquante euros) au profit des établissements scolaires du second degré mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, dans le cadre de leurs Projets d'Actions Educatives (P.A.E.) pour l'année scolaire 2019-2020.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Accompagnement des collégiens temporairement exclus - Approbation d'un avenant n°2 à la convention signée avec le Département de Seine-Saint-Denis et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Seine-Saint-Denis au titre de l'année scolaire 2019-2020**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** la poursuite du dispositif d'accueil des collégiens temporairement exclus sur le territoire communal.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant n°2 à la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus signée le 4 avril 2018, susvisée, entre la Commune de Tremblay-en-France, le Département de Seine-Saint-Denis et la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Seine-Saint-Denis, au titre de l'année scolaire 2019-2020.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Approbation de la convention à signer avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie pour la restauration des agents exerçant leurs fonctions sur la commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention à signer entre le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et la commune de Tremblay-en-France, relative à l'accès à la restauration municipale.

**ARTICLE 2.**

**DIT** que le prix du plateau est fixé à 3.36 € pour l'année 2020.

**ARTICLE 3.**

**DECIDE** que les revalorisations futures du prix du plateau feront l'objet d'avenants à ladite convention.

**ARTICLE 5.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Fonds de Compensation des Charges Territoriales 2020**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) dû par la commune de Tremblay-en-France au titre de l'année 2020 fixé à 19.688.321€.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Budget supplémentaire 2020 de la commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**VOTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le budget supplémentaire 2020 de la commune de Tremblay-en-France s'équilibrant ainsi :

**En fonctionnement**

- Dépenses nouvelles	1.737.159,00€
- Virement à la section d'investissement	-2.617.326,15€
- <b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>-880.167,15€</b>

- Recettes nouvelles	-1.164.286,00€
- Résultat reporté 2019	284.118,85€
- <b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>-880.167,15€</b>

**En investissement**

- Dépenses nouvelles	-320.918,18€
- Restes à réaliser 2019	22.814.253,45€
- <b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>22.493.335,27€</b>

- Recettes nouvelles	2.296.407,97€
- Restes à réaliser 2019	742.319,35€
- Résultat reporté 2019	4.557.403,83€
- Résultat affecté	17.514.530,27€

- Virement de la section de fonctionnement	-2.617.326,15€
- <b>Total recettes d'investissement</b>	<b>22.493.335,27€</b>

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Madame Valérie SUIN, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.)

**Affectation du résultat 2019**

**ARTICLE 1.**

**DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget ville selon le tableau ci-après :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – VILLE AFFECTATION DU RESULTAT 2019 SUR L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement au 31/12/2019	17.798.649,12
<i>Affectation au financement de l'investissement (compte 1068 sur le budget principal ville)</i>	<i>17.514.530,27</i>
<i>Affectation du solde créditeur en report à nouveau de fonctionnement (compte 002 sur le budget principal de la ville)</i>	<i>284.118,85</i>
<i>Report du résultat d'investissement 2019 en report à nouveau d'investissement (compte 001 sur le budget principal de la ville)</i>	<i>4.557.403,83</i>

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que ces écritures seront reprises sur le Budget 2020 de la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR , 3 voix contre (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.) , 1 abstention (Madame Valérie SUIN.)

**Compte de Gestion du Receveur 2019**

**ARTICLE 1.**

**ARRETE** les opérations effectuées par le Receveur pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit:

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'année	Résultat de clôture
Investissement	14 109 561,23		-9 552 157,40	4 557 403,83
Fonctionnement	13 395 482,61	12 806 966,23	17 210 132,74	17 798 649,12
	27 505 043,84	12 806 966,23	7 657 975,34	22 356 052,95

**ARTICLE 2.**

**CONSTATE** la conformité des écritures de réalisations du Compte de Gestion du Receveur Municipal avec celles du Compte Administratif dressé par le Maire.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Compte Administratif 2019 de la commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessous :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	A	Prévisions budgétaires totales	57 516 377,81	134 569 902,38	192 086 280,19
	B	Titres de recettes émis	24 980 759,00	136 372 496,36	161 353 255,36
	C				
	D	Restes à réaliser	742 319,35	0,00	742 319,35

<b>Dépenses</b>	E	Autorisations budgétaires totales	57 516 377,81	134 569 902,38	192 086 280,19
	F	Engagements	57 347 169,85	119 162 363,62	176 509 533,47
	G	Mandats émis	34 532 916,40	119 162 363,62	153 695 280,02
	H				
	I=F-G	Dépenses engagées non mandatées	22 814 253,45		
	J=F-G	Dépenses engagées non rattachées		0,00	

<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>Solde d'exécution</b>			
	B-G	Excédent	0,00	17 210 132,74	17 210 132,74
	G-B	Déficit	9 552 157,40	0,00	9 552 157,40
		<b>Solde des restes à réaliser</b>			
	D-(I+J)	Excédent	0,00	0,00	0,00
	(I+J)-D	Déficit	22 071 934,10	0,00	22 071 934,10

<b>Résultat reporté</b>	001 Solde d'exécution de 2018	14 109 561,23		
	002 Affectat° résultat 2019		588 516,38	14 698 077,61

<b>Résultat cumulé</b>		Excédent		17 798 649,12
		Déficit	-17 514 530,27	
		<b>Solde</b>	<b>284 118,85</b>	

#### **ARTICLE 2.**

**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.

#### **ARTICLE 3.**

**PRECISE** que suite à un problème technique, le compte administratif présenté en annexe présente une différence de 304,23€ en recettes réelles de fonctionnement, affectant l'article 70688 « autres prestations de service » pour 37,61€, et l'article 752 « revenus des immeubles » pour 266,62€, ces deux différences venant réduire le total des recettes de fonctionnement de ce même montant par rapport au chiffre constaté dans la comptabilité.

#### **ARTICLE 4.**

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

#### **ARTICLE 5.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente affaire.

à la majorité Par 34 voix POUR , 4 voix contre (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.) , 1 ne prend pas part au vote (Monsieur François ASENSI.)

### **Soutien aux actions locales en direction des tremblaysiens - Versement de subventions aux associations pour l'exercice 2020**

#### **ARTICLE 1.**

**VOTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'état détaillé de répartition des subventions aux associations pour l'année 2020 d'un montant total de 91 550 euros.

#### **ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Soutien des actions éducatives et pédagogiques des établissements scolaires du premier degré au titre de leurs projets d'actions éducatives (P.A.E) pour l'année scolaire 2019-2020 - Attribution de subventions**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant total de 5 000 euros au profit des établissements scolaires du premier degré, dans les termes annexés à la présente délibération, dans le cadre de leurs Projets d'actions Educatives ( P.A.E) pour l'année scolaire 2019-2020.

**ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Vote des tarifs des impressions et photocopies de la Médiathèque Boris Vian**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** les nouveaux tarifs des impressions et des photocopies de la médiathèque Boris-Vian comme suit :

**Achat de la carte**

Carte + 2 unités	1 €
------------------	-----

**Coût des impressions et copies**

	De 1 à 5 unités	De 6 à 10 unités	A partir de 11 unités
Copies et impression A4 noir et blanc	0.18€	0.15€	0.10€
Copies et impression A4 couleur	0.40€	0.30€	0.25€
Copies et impression A3 noir et blanc	0.30€	0.25€	0.20€
Copies et impression A3 couleur	0.50€	0.40€	0.35€

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2020 à l'association Office des Sports (OST) - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention cadre**

**ARTICLE 1.**

**VOTE** pour l'exercice 2020 une subvention d'un montant total de 18.000€ à l'Association Office des Sports de Tremblay-en-France (OST) dont le siège social est situé Maison des sports, 12 rue Jules Ferry – 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le projet d'avenant n° 1 à la convention cadre signée entre la commune de Tremblay-en-France et l'Association Office des Sports de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 1 à la convention cadre ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 36 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.)

**Personnel communal - Créations de postes**

**ARTICLE 1.**

**MODIFIE** le tableau des effectifs de la commune de Tremblay-en-France à compter du 26 juin 2020 de la manière suivante :

<u>Avant</u>	<u>CREATIONS</u>	<u>Après</u>	<u>MOTIF</u>
176	+3 adjoints techniques	179	Recrutement 3 gardiens du parc urbain
21	+1 ingénieur	22	Recrutement adjoint au chef de service support et moyens informatiques
14	+4 animateurs	18	Réussite à concours
43	+3 adjoints d'animation	46	Déprécarisation enfance
23	+1 rédacteur	24	Recrutement responsable administratif jeunesse
24	+1 rédacteur	25	Recrutement responsable administratif, financier et logistique Pole municipal de santé
6	+1 éducateur des A.P.S. pal 1	7	Recrutement directeur piscine

3	+2 assistants enseignement artistique principal 2 à temps complet	5	Changement temps de travail conservatoire
0	+1 assistant enseignement artistique principal 2 temps non complet (40%)	1	Changement temps de travail conservatoire
0	+1 assistant enseignement artistique principal 2 temps non complet (27,50%)	1	Changement temps de travail conservatoire
0	+2 assistants enseignement artistique principal 2 temps non complet (67,50%)	2	Changement temps de travail conservatoire
0	+1 assistant enseignement artistique principal 2 temps non complet (67,50%)	1	Changement temps de travail conservatoire

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 36 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Madame Valérie SUIN.)

**Budget communal - Admissions en non-valeur**

**ARTICLE 1.**

**VOTE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables relatifs aux années 2010, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 dont le montant total s'élève à 22 552.33€ selon le détail suivant : état 3311470512 pour 21 310.45€ pour les admissions en non-valeurs et état 3747360212 pour 1 241.88€ pour les créances non recouvrables.

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Commission communale des impôts directs de Tremblay-en-France - Établissement de la liste des contribuables candidats**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la liste des contribuables candidats pour siéger au sein de la commission communale des impôts directs de la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que ladite liste est notifiée à la direction départementale des finances publiques de Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 3.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.)

**Mise en place et approbation d'une aide communale à l'achat de la carte Imagine'R pour tous les jeunes (scolaires et étudiants) de Tremblay-en-France - Signature du contrat Tiers Payant avec le GIE COMUTITRES pour une prise en charge partielle du coût du titre de transports Imagine'R - Année Scolaire 2020-2021**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE** le montant de la participation communale à l'achat du titre Imagine'R pour l'année scolaire 2020/2021 fixé à 60 € pour tous les abonnés scolaires (collégiens et lycéens) et étudiants Tremblaysiens.

**ARTICLE 2.**

**FIXE** le montant de la participation communale à l'achat du titre Imagine'R pour l'année scolaire 2020/2021 à 60 € pour chaque personne physique de moins de 26 ans résidant à Tremblay-en-France ayant le statut de collégien, de lycéen ou d'étudiants pour l'année scolaire 2020/2021 au jour du dépôt du dossier de demande d'aide auprès de la commune de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que pour bénéficier de l'aide communale prévue par la présente délibération, outre les conditions susvisées à remplir au jour du dépôt de la demande auprès de la commune de Tremblay-en-France, chaque personne physique devra présenter les pièces justificatives suivantes selon sa situation personnelle :

- Si l'achat de la carte Imagine'R est réalisé via une demande papier qui n'a pas encore été envoyée à l'agence Imagine'R :
  - Le dossier Imagine'R complet 2020/2021 (1ère souscription ou renouvellement) afin que la commune appose un tampon dessus. Cette démarche doit impérativement être effectuée avant d'envoyer le dossier à l'agence Imagine'R ;
  - Le certificat de scolarité 2020/2021 ou le tampon de l'établissement scolaire d'accueil ou carte d'étudiant 2020/2021 ;
  - - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (dans l'hypothèse où le nom du bénéficiaire de l'abonnement à la carte Imagine'R n'apparaît pas sur le justificatif de domicile, ce dernier devra présenter une attestation d'hébergement).
  
- Si l'achat de la carte Imagine'R est réalisé via une demande par internet et que la carte n'a pas encore été reçue :
  - L'attestation de l'agence Imagine'R prouvant la demande d'achat de carte pour l'année scolaire 2020/2021 ;
  - Le certificat de scolarité 2020/2021 ou tampon de l'établissement d'accueil ou carte d'étudiant 2020/2021 ;
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (dans l'hypothèse où le nom du bénéficiaire de l'abonnement à la carte Imagine'R n'apparaît pas sur le justificatif de domicile, ce dernier devra présenter une attestation d'hébergement) ;
  
- Si la carte Imagine'R a déjà été reçue :
  - La carte Imagine'R en cours de validité pour l'année scolaire 2020/2021 avec nom,
  - prénom, n° d'abonné et de contrat ;
  - Le certificat de scolarité 2020/2021 ou le tampon de l'établissement scolaire d'accueil ou carte d'étudiant 2020/2021 ;
  - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (dans l'hypothèse où le nom du
  - bénéficiaire de l'abonnement à la carte Imagine'R n'apparaît pas sur le justificatif de
  - domicile, ce dernier devra présenter une attestation d'hébergement) ;

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer le contrat de tiers payant avec le GIE COMUTITRES du titre imagine'R ou tout document relatif à la présente affaire.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Garantie d'emprunts à contracter par la SA HLM VILOGIA pour la construction de 26 logements sis 17-21 avenue du Général De Gaulle à Tremblay-en-France - Approbation d'une convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements à signer avec la SA HLM VILOGIA**

**ARTICLE 1.**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 877 195 euros (trois millions huit-cent soixante-dix-sept mille cent quatre-vingt-quinze euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°106688 constitué de 7 Lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt PLUS et PLS est destiné à financer la construction de 26 logements sis 17-21 avenue du Général De Gaulle à Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM VILOGIA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA HLM VILOGIA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que la ville s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**ARTICLE 5.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, la convention relative aux conditions d'octroi de la garantie communale et de réservation de logements à signer avec la SA HLM VILOGIA dont le siège est situé 74 rue Jean Jaurès – CS10430 - 59664 - Villeneuve d'Ascq.

**ARTICLE 6.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SA HLM VILOGIA ainsi qu'à signer ladite convention relative aux conditions d'octroi de la garantie communale et de réservation de logements ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

à l'unanimité Par 39 voix POUR

**Approbation de la mise à jour des statuts du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA)**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, les statuts modifiés du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (SEAPFA).

**ARTICLE 2.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.)

**Régie de quartier de Tremblay-en-France - Désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des trois représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Régie de quartier de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élu, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Régie de quartier de Tremblay-en-France :

Monsieur Amadou CISSE
Monsieur Julien TURBIAN
Monsieur Bernard CHABOUD

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du Bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association des Pays de France et de l'Aulnoye : R. BALLANGER et C. MICHEL - Désignation du représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant titulaire et suppléant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye sise 13-15 chemin de Savigny 93420 Villepinte.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye :

<b>Titulaire</b> : Monsieur Amadou CISSE
<b>Suppléant</b> : Monsieur Patrick MARTIN

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France est autorisé à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association "Les Ateliers Protégés des Pays de France" - Désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Les Ateliers Protégés des Pays de France de Villepinte dont le siège est situé au 11 Chemin de Savigny 93420 Villepinte.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Association Les Ateliers Protégés des Pays de France de Villepinte :

<b>Titulaire</b> : Monsieur Mohamed GHODBANE
<b>Suppléant</b> : Madame Virginie DE CARVALHO

**ARTICLE 3.**

**PROCLAME** élus en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association Les Ateliers Protégés des Pays de France de Villepinte :

<b>Titulaires</b> :
- Monsieur Mohamed GHODBANE
- Monsieur Amadou CISSE
<b>Suppléants</b> :
- Madame Virginie DE CARVALHO
- Madame Marie-Ange DOSSOU

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 5.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG, Monsieur Sébastien DE CARVALHO.)

**Association "Comité habitat" - Désignation d'un représentant du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation du représentant de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein de l'association « Comité habitat » située Aéroports de Paris – Charles de Gaulle – Roissytech – 7 rue du Cercle – BP 9006 – 95 728 Roissy CDG cedex.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élue, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentante de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association Comité habitat, Madame Virginie DE CARVALHO, Première Adjointe au Maire.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que la représentante de la Commune de Tremblay-en-France est autorisée, le cas échéant, à exercer toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association "Comité de Jumelage de Tremblay-en-France" - Désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des cinq représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association « Comité de jumelage de Tremblay-en-France » sise 18 boulevard de l'Hôtel de Ville 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association « Comité de jumelage de Tremblay-en-France » :

Madame Céline FAU
Madame Calista BOURRAT
Monsieur Alexis MAZADE
Madame Catherine LETELLIER
Monsieur Lino FERREIRA

Il est rappelé qu'en vertu de ses statuts, Monsieur François ASENSI, en sa qualité de Maire en exercice, est membre de droit du Comité directeur de l'association « Comité de jumelage de Tremblay-en-France ».

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que Monsieur le Maire et les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Comité directeur et du Bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association "ARC EN CIEL - Création et Gestion d'Établissements pour Handicapés Mentaux - Jean LEJOSNE" - Désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des sept représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Arc-en-ciel Jean LEJOSNE dont le siège social est situé 26 route de Roissy 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Arc-en-ciel Jean LEJOSNE :

Madame Aline PINEAU
Madame Marie-Ange DOSSOU
Madame Catherine LETELLIER
Madame Virginie DE CARVALHO
Monsieur Vincent FAVERO
Monsieur Lino FERREIRA
Madame Amel JAOUANI

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association "Mission Locale Intercommunale Sevrans-Tremblay-Villepinte" -  
Désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de  
Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des deux représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Mission locale intercommunale Sevrans/Tremblay/Villepinte dont le siège social est situé au 10 avenue Salvador Allende 93270 Sevrans, étant rappelé que le Maire de la Commune est membre de droit de l'association et de son bureau.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Mission locale intercommunale Sevrans/Tremblay/Villepinte :

Madame Nijolé BLANCHARD
Madame Amel JAOUANI

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Madame Valérie SUIN, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association "Entreprendre à Tremblay-en-France" - Désignation des  
représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à l'élection des représentants de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Entreprendre à Tremblay-en-France sise 13 Place du Colonel Rol Tanguy 93290 Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin, pour siéger au sein de l'Assemblée générale de l'Association Entreprendre à Tremblay-en-France :

Délégué titulaire : Monsieur Olivier GUYON
Délégué suppléant : Madame Nathalie MARTINS

*Représentants de la Commune au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale :*

Monsieur Jacques BOYADJIAN
Madame Nathalie MARTINS
Madame Amel JAOUANI

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Association "Centre de Formation Municipal de Tremblay-en-France" -  
Désignation des représentants du Conseil municipal de la Commune de  
Tremblay-en-France**

**ARTICLE 1.**

**PROCEDE** à la désignation des quatre représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Centre de Formation Municipal de Tremblay-en-France.

**ARTICLE 2.**

**PROCLAME** élus, à l'issue du premier tour de scrutin, en qualité de représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France pour siéger au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'Association Centre de Formation Municipal de Tremblay-en-France :

Monsieur Olivier GUYON	Monsieur Philippe BRUSCOLINI
Monsieur Amadou CISSE	Madame Calista BOURRAT

Il est rappelé qu'en vertu de ses statuts, Monsieur le Maire ou son représentant, est membre de droit de l'association Centre de Formation Municipal de Tremblay-en-France et siège en cette qualité au sein de son Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que Monsieur le Maire et les représentants du Conseil municipal de la Commune de Tremblay-en-France sont autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du Conseil d'administration et du bureau de ladite association ainsi qu'à participer à toutes commissions internes.

**ARTICLE 4.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

à la majorité Par 35 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Valérie SUIN, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**Terrain de 2 663 m2 situé chemin des Saints-Pères - Signature d'un bail à construction en vue d'un projet hôtelier - Délibération complémentaire**

**ARTICLE 1.**

**APPROUVE**, dans les dans les termes annexés, les projets de résiliation du bail commercial ainsi que de conclusion du bail à construction relatif au projet objet de la présente délibération.

**ARTICLE 2.**

**PRECISE** que la signature dudit projet de résiliation et dudit projet de bail à construction est soumis à la présentation préalable auprès de la commune de Tremblay-en-France par le preneur de tous les justificatifs attestant de sa capacité financière à engager, à conduire et à réaliser le projet objet du bail à construction, y compris les offres de prêts bancaires dûment acceptées à cette fin sans aucune réserve autre que la seule signature du bail à construction.

**ARTICLE 3.**

**PRECISE** que le bail à construction porte sur la réalisation d'un hôtel de 49 chambres sur un terrain de 2 663 m2 situé chemin des Saints Pères, terrain comprenant 1 834 m2 de terrain nu (sur les 8 parcelles AC273, AC281, AC306, AC308, AC309, AC310, AC312, AC322), et 829 m2 de bâti avec l'actuelle auberge du Château Bleu (sur les 6 parcelles AC267, AC268, AC272, AC313, AC314, AC315), et ce tel que prévu dans le cadre du permis de construire initial délivré le 12 mars 2019 puis du permis de construire modificatif délivré le 30 septembre 2019.

**ARTICLE 4.**

**PRECISE** que ce bail à construction engage le preneur, la société MB GEST HOTEL, à commencer les travaux de construction de l'hôtel dans un délai de douze mois à compter du jour de la libération du terrain des contraintes archéologiques, et à les terminer dans un délai de 40 mois à compter du même jour.

**ARTICLE 5.**

**AJOUTE**, qu'en contrepartie de l'exécution de l'intégralité de l'édifice hôtelier de 49 chambres prévu, le bail à construction entre la Commune de Tremblay-en-France et la société MB Gest Hôtel est consenti et accepté pour une durée de 99 ans (quatre-vingt-dix-neuf ans) qui commencera à courir le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Il est consenti moyennant le versement à la Commune de Tremblay-en-France d'une redevance annuelle de 32 680 euros (trente-deux mille six cent quatre-vingt euros) par la société MB GEST HOTEL, redevance minorée à 11 000 euros (onze mille euros), et ce le temps que l'hôtel soit mis en service. Cette redevance sera payée mensuellement le 1<sup>er</sup> de chaque mois et ce pour la première fois le 1<sup>er</sup> septembre 2020, après achèvement de l'actuel bail commercial de l'auberge du Château Bleu. Elle sera révisée annuellement le 15 mai de chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

**ARTICLE 7.**

**PRECISE** que l'ensemble des constructions remises par le bailleur et celles édifiées par le preneur seront remises sans aucune indemnité à la Commune à l'expiration du bail à construction, et que sauf accord entre les parties, il en sera de même en cas de résiliation anticipée dudit bail à construction.

**ARTICLE 8.**

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Tremblay-en-France, ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer dans les conditions et limites fixées par la présente délibération la résiliation du bail commercial, ledit bail à construction ainsi que tous documents relatifs à la présente

affaire.

à la majorité Par 36 voix POUR, 3 abstentions (Monsieur Emmanuel NAUD, Monsieur Sébastien DE CARVALHO, Madame Prisca-Diane NGNINTENG.)

**La séance est levée à 21h20.**

Le Secrétaire de séance : Madame Aline PINEAU, Adjointe au Maire

--oOo--

Le texte complet des délibérations du Conseil municipal mentionnées ci-dessus a été affiché à l'accueil de l'Hôtel de Ville à compter du 26/06/2020.

Pour le Maire et par délégation,